

MAIRIE DE LA TERRASSE SUR DORLAY

42, Place des Artisans boulangers

42740 LA TERRASSE SUR DORLAY

Tél : 04 77 20 95 59

Fax : 04 77 20 90 57

laterrassesurdorlay.mairie@wanadoo.fr

www.la-terrasse-sur-dorlay.com

COMPTE RENDU DU 23 JUILLET 2015

Présents : Mme NIEBUDKOWSKI M – MM PACCALLET L —POUGHON C - PARRIN S - LACROIX N- Mme FREYCENON Y – M VALLET O — MME CHOPLIN C –

Absent

BELLIOT D

THEVENON M

BONNARD E

CHOMIER Y

VIVIER S

COTE J

CHERFA S

Pouvoir

NIEBUDKOWSKI M

LACROIX N

CHOPLIN C

PARRIN S

POUGHON C

Secrétaire de séance : Madame Yolaine FREYCENON

Le compte rendu de la réunion du 9 juin 2015 a été approuvé à l'unanimité.

Modifications statutaires – Extension des compétences de la communauté d'agglomération Saint Etienne Métropole

– En matière d'urbanisme et d'aménagement :

Plan Local d'urbanisme puis Plan Local d'Urbanisme Intercommunal,

Droit de préemption,

Après avis des conseils municipaux, constitution de réserves foncières,

Zones d'activité industrielle, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire,

Opérations d'aménagement d'intérêt communautaire, hors zones d'activité économique

– En matière de voirie :

Création, aménagement et entretien de voirie,

Parcs et aires de stationnement hors de la voirie publique,

Signalisation,

Actes de gestion et de police correspondants.

Ne sont pas intégrés aux compétences de la Communauté d'Agglomération la création, l'aménagement, l'entretien des places publiques, des plantations d'alignement et des chemins ruraux.

Le nettoyage, le déneigement et l'éclairage public sont également exclus.

– En matière d'énergie :

Concessions de la distribution publique de gaz et d'électricité,

Réseaux de chaleur ou de froid urbains,

Contribution à la transition énergétique,

Soutien aux actions de maîtrise de la demande.

Les réseaux locaux (desserte d'équipements publics...) ne font pas partie de cette compétence.

– En matière d'eau :

Stratégie : définition d'un schéma directeur,
Gestion de la ressource en eau,
Production de la ressource,
Distribution de la ressource,
Relation usager

- **En matière funéraire :**

Création, extension et gestion des nouveaux cimetières et des nouveaux sites funéraires.
Il est précisé que la création, l'extension et la gestion des nouveaux crématoriums fait l'objet d'une intégration aux compétences de la Communauté d'Agglomération déjà engagée par ailleurs.

La gestion et l'agrandissement des cimetières communaux existants sont exclus de cette compétence.

- **En matière de politique de la ville :**

Diagnostic du territoire et définition des orientations du contrat de ville ;
Animation et coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale ainsi que des dispositifs locaux de prévention de la délinquance ;
Programmes d'actions définis dans le contrat de ville ;

La mise en œuvre des contrats de ville n'est pas intégrée à cette compétence.

- **En matière d'habitat et de politique du logement:**

Politique de l'habitat et du logement,
Actions en faveur du logement des personnes défavorisées,
Opérations programmées d'amélioration de l'habitat,
Plans de sauvegarde,
Résorption de l'habitat insalubre,
Accueil des gens du voyage.

Sous réserve de ces modifications la communauté d'agglomération demeure compétente pour exercer l'ensemble des autres compétences mentionnées à l'article 8 de ses nouveaux statuts.

Les nouvelles compétences seront exercées pleinement à compter du 31/12/2015

Le conseil municipal, à la majorité 11 voix pour, 2 voix contre, décide d'approuver le transfert des compétences telles que décrites précédemment

Recrutement :

Madame Missonnier Karen : adjoint d'animation 2ieme classe à temps non complet à raison de 22 heures 45

Madame Duplany Sandrine : adjoint d'animation 2ieme classe à temps non complet à raison de 12 heures 30

Rappel à l'assemblée de la délibération du 04-06-2015 du 9 juin 2015 relative à la création de trois postes d'adjoint d'animation 2ieme classe à temps non complet pour le service périscolaire

Le Maire, après avis de la commission, propose :

- la candidature de Madame MISSONNIER Karen au poste adjoint d'animation 2ieme classe à temps non complet à raison de 22 heures 45 hebdomadaires annualisées à compter du 1er septembre 2015 jusqu'au 31 décembre 2015

- la candidature de Madame Sandrine LOUAT épouse DUPLANY au poste d'adjoint d'animation 2ieme classe à temps non complet à raison de 12 heures 30 minutes hebdomadaires annualisées à compter du 1er septembre 2015 jusqu'au 31 décembre 2015

Accord unanime

Recrutement Monsieur Alexandre GONZALEZ : directeur des services périscolaires

Madame le Maire rappelle à l'assemblée la délibération du 05-04-2015 du 27 avril 2015 relative au Création d'un poste d'adjoint animation 2ieme classe à temps non complet à raison de 30 heures hebdomadaires annualisées pour le poste du directeur des services périscolaires

La commission affaires scolaires/ petite enfance a reçu plusieurs candidatures et à l'issue des entretiens, madame le maire propose celle de Monsieur GONZALEZ Alexandre à ce poste comme directeur des services périscolaires à compter du 1er septembre 2015 jusqu'au 31 décembre 2015

Accord unanime

Convention avec LOIRE PROFESSION SPORT pour mise à disposition de personnel dans le cadre du péri-éducatif

Madame le Maire propose à l'assemblée de renouveler la convention avec LOIRE PROFESSION SPORT pour une mise à disposition de personnel intervenant dans le cadre du péri-éducatif du 1^{er} septembre 2015 au 31 décembre 2015.

Cette mise à disposition concerne :

Monsieur JOHAN GRATALOUP, animateur sportif, pour un coût horaire brut de 30 euros

Le conseil approuve la proposition du Maire

Tarif 2015/2016 PERISCOLAIRE

Après concertation de la commission en charge des affaires scolaires, Madame le Maire propose le maintien des tarifs pour l'année 2015/2016.

Pour le temps du périscolaire de 7H30 à 8H30 et de 16h30 à 18H30 du lundi au vendredi

| | |
|-----------------|--------------------|
| QF< 300 | 0.60 la demi-heure |
| QF de 301 à 750 | 0.80 la demi-heure |
| QF> 750 | 0.85 la demi-heure |

Pour le temps de midi chaque jour de cantine + le mercredi de 11H30 à 12H30
0.60 € forfaitaire

Pour les petits qui ne mangent pas à la cantine mais qui reviennent à 13 heures (sieste)
0.60 € de l'heure

A la majorité, le conseil approuve le maintien des tarifs

Demande de subvention auprès du Conseil Départemental au titre des enveloppes de solidarité

Après l'acquisition en 2015 de différents matériels (jardinières, panneaux électoraux, tables photocopieur mairie...), le Maire propose à l'assemblée de déposer une demande de subvention auprès du Conseil Départemental au titre des enveloppes de solidarité.

- Accord unanime

SIEL Réparation regard Eclairage Public chemin des carrieres

Financement :

Coût du projet actuel :

| Détail | Montant HT Travaux | % - PU | Participation commune |
|------------------------------|-------------------------------|---------------|----------------------------------|
| Réparation regard EP | 342 € | 53.0% | 182 € |
| TOTAL pour la commune | | | 182 € |

Subvention : Maison des Tresses et Lacets

Madame le Maire fait part à l'assemblée de la demande de subvention reçue par l'association Maison des Tresses et Lacets

Afin de faire face aux frais de gestion et de la valorisation du site, Madame le Maire demande à l'assemblée de se positionner sur une éventuelle subvention et propose en concertation une subvention d'un montant de 750€

Le conseil municipal, accepte le versement d'une subvention de 750 €, à la majorité 11 voix pour, 2 voix contre

Motion de soutien à l'action de l'AMF pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'État

Les collectivités locales, et en premier lieu les communes et leurs intercommunalités, sont massivement confrontées à des difficultés financières d'une gravité exceptionnelle. Dans le cadre du plan d'économies de 50 milliards d'euros décliné sur les années 2015-2017, les concours financiers de l'Etat sont en effet appelés à diminuer :

- de 11 milliards d'euros progressivement jusqu'en 2017,
- soit une baisse cumulée de 28 milliards d'euros sur la période 2014-2017.

Dans ce contexte, le Bureau de l'AMF a souhaité, à l'unanimité, poursuivre une action forte et collective pour expliquer de manière objective la situation et alerter solennellement les pouvoirs publics et la population sur l'impact des mesures annoncées pour nos territoires, leurs habitants et les entreprises.

C'est pour toutes ces raisons que la commune de La Terrasse sur Dorlay soutient la demande de l'AMF que, pour sauvegarder l'investissement et les services publics locaux, soit révisé le programme triennal de baisse des dotations, tant dans son volume que dans son calendrier.

Dossier RICHARD (urbanisme) : Affaire suivie par Maître Parado

Madame le Maire rappelle le litige opposant la commune à Monsieur Richard qui a entrepris des travaux malgré l'arrêté stipulant un sursis à statuer, compte tenu du PLU en cours de révision, au moment du dépôt de la déclaration préalable déposée par ce dernier.

Vu les procédures à entreprendre en matière d'urbanisme, elle informe l'assemblée de la nécessité d'avoir recours aux services d'un avocat et propose de donner le dossier à Maître Parado, avocat à Lyon.

Accord unanime

Crèche : convention 2015-2018

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que la convention signée entre l'Association Familles Rurales qui gère la crèche et la commune arrive à échéance.

Reconduction de cette convention pour une durée de 3 ans du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2018

Questions diverses :

Problème des salles louées aux particuliers suite à des plaintes. Sujet à revoir au prochain conseil municipal

Réponse de Valérie Charrondière, intervenante anglais à l'école, suite à la baisse du nombre d'heures pour la rentrée 2015/2016

Après lecture de son courrier, et après avis de la commission affaires scolaires, le conseil municipal décide de ne pas poursuivre sa collaboration pour la rentrée prochaine.